

Réf: Dossier 344696

Avis de constitution

SOCIETE « YELL-WOLL »

Siège Abidjan Cocody Angré Carrefour MAHOU; Rue
les Papayers, Lot 723, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 17/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YELL-WOLL »

Objet :
-Commerce général
-Transport
_BTP
-Forage
-Prestations Diverses

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré Carrefour MAHOU; Rue

les Papayers, Lot 723, Ilot 70

Dirigeant(s) M SORO TENIN MAHAN (COGÉRANT), M SORO
GNENESSINAPARI (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07858 du 30/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°59116/GTCA/RC/2024 du 30/09/2024

